

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 30 Juin 2025

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, BOURGEOIS Christine, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle, Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, BENIT Michel et VALENTI Fabien

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 28/04/2025.

Monsieur le maire demande de rajouter une délibération concernant l'Espace de Vie Sociale, le conseil est d'accord.

1. DELIBERATION : Convention Hérault Energie – Extension éclairage Public- Route d'Aigne

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'amélioration des éclairages publics il faut prévoir une tranche de travaux supplémentaire afin de compléter l'éclairage public de la route d'Aigne.

Dans ce cadre-là, nous devons signer une convention afin de finaliser les travaux.

Le montant total des travaux prévisionnels de l'opération est estimé à : 7 161,00 € HT dont :

- 1 074,15 € à la charge d'HERAULT ENERGIES,
- 6 086,85 € à la charge de la commune.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 8 Vote contre : 0 Vote Nul : 0

2. DELIBERATION : Emprunt réhabilitation 5^{ème} tranche de l'Eglise

L'opération concernant la 5^{ème} tranche des travaux de réhabilitation de l'église Saint Laurent a un coût total prévisionnel estimé à 112 500 € HT

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire a fait faire des simulations de prêt bancaire afin de financer cette opération à hauteur de 40 000€.

La Caisse d'Epargne a proposé, un emprunt d'un montant de 40 000 € et dont les caractéristiques sont les suivants :

Type : Prêt taux fixe	Durée de la phase d'amortissement : 5 ans – En nombre
Mode d'amortissement : Progressif à échéances constantes	d'échéances : 20
Montant : 40 000 €	Périodicité des échéances : Trimestrielles
Base de calcul : 30/360	Taux : 2,97 %
	Frais de dossier : 80,00 €

Avant le vote, Mme Baron demande s'il serait possible de demander à l'Architecte M. Fiore un affichage détaillé des lots de travaux.

Monsieur le maire rebondit sur le fait qu'il faudrait demander à L'Abbé Nguyen s'il serait possible qu'une clé de l'église reste en mairie, étant donné que c'est un bâtiment communal.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 8 Vote contre : 0 Vote Nul : 0

3. DELIBERATION Décision modificative M49

M. le Maire propose les décisions modificatives et virement de crédit indiqués dans le tableau ci-après :

BUDGET GENERAL M49

1/ Personnel affecté au service eau et assainissement - Virement de crédit

Dépense Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant
60	6068	- 430,00 €
62	6215	+ 430,00 €

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

4. DELIBERATION : Soutien à la création de l'Espace de Vie Sociale conduit par le Foyer Rural

Le foyer Rural a lancé un travail sur la création d'un espace de Vie sociale en lien avec la CAF. La CAF qui donnera son agrément ou pas, selon le dossier, pour la création d'un Espace de Vie Sociale qui rayonnerait sur le territoire du Minervoais.

Ce projet n'engendrera pas de demande de subvention en sus à la mairie d'Azillanet.

« Un espace de Vie Sociale est une structure de proximité qui s'adresse à tous les publics, les familles. Les enfants et les jeunes et qui répond aux missions générales de l'animation de la vie sociale.

Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- *Le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage*
- *La coordination des initiatives favorisant la vie collective, la prise de responsabilité des usagers, ainsi que les liens intergénérationnels.*

Il contribue à l'enrichissement de la vie locale.

Pour accompagner les structures dans l'élaboration de leurs projets de développement de l'espace de vie sociale, la CAF engage des moyens financiers importants.

Présentation des étapes :

- *Etape 1 : en cours actuellement : mobilisation des acteurs pour réaliser un diagnostic partagé avec mise en place d'un COPIL (comité de pilotage) avec la commune.*
- *Etape 2 : COPIL de présentation des constats partagés : les axes d'intervention et objectifs généraux du projet social de préfiguration.*
- *Etape 3 : Rédaction du projet social de préfiguration de l'année N+1*
- *Etape 4 : COPIL de présentation du projet social de préfiguration : plan d'action final, modalités d'évaluation, suivi du projet social, validé par la gouvernance du futur EVS.*
- *Etape 5 : Transmission à la CAF de l'Hérault, du projet social pour demande d'agrément de préfiguration d'un an aux administrateurs de la CAF que la commission sociale instruira.*

- **Année N1 : année de préfiguration** : consolidation du diagnostic de territoire avec enrichissement des données chaudes, démarrage des premières actions de l'EVS/COPIL.
- **Année N2 à N5 : agrément/labellisation de l'EVS par la CAF de l'Hérault.** Suite à l'évaluation de l'année de préfiguration, l'actualisation du diagnostic et avis du comité de pilotage, la CAF instruit la demande de labellisation EVS pour un « agrément » de 4 années.

La CAF fonctionnant en année civile, l'année 2027 serait l'année de préfiguration possiblement financée par la CAF de l'Hérault. »

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

- A. **Sujet de l'eau pour l'été 2025** : à ce jour les travaux du forage d'Agel prennent du retard, les injonctions de l'ARS ne vont certainement pas permettre de consommer l'eau du forage dans l'immédiat, la canicule et les consommations actuelles pourraient nous amener à une pénurie au cours de l'été.
Nous demandons donc à tous les habitants d'être vigilants sur leur consommation.

Notre gestion de l'eau va être modifiée, le SIAE ouvrira ses portes au 01/01/2026, ils s'installeront au 3 route d'Oupia à Olonzac.

Les prix seront les suivants :

3.50€/m³

70€ abonnement assainissement

20€ location de compteur

- B. **Les travaux de l'église devraient être terminés fin septembre 2025.**

- C. **Problème de voisinage Route d'Aigne :**

- ✓ Problème de détention de volailles
- ✓ Problème sur la construction situé sur la parcelle AP 456 : les voisins pensent que des installations professionnelles sont en cours. L'abri ouvert de voiture ne correspondrait pas au permis de construire déposé.
- ✓ Problème d'aboiements et chien sous la chaleur + aboiements des autres chiens du quartier qui renchérisse

Les habitants sont vraiment désolés et ennuyés par la situation de manière quotidienne.

Monsieur le maire propose de refaire un 2nd courrier, de faire venir un conciliateur pour dialoguer mais le voisinage n'y croit pas.

La mairie a pris conseil auprès d'un cabinet d'avocats.

- D. **Effectifs de l'école pour 2025-2026 : 45 élèves**

Petite Section : 4

CP : 9

CM1 : 4

Moyenne Section : 8

CE1 : 7

CM2 : 2

Grande Section : 7

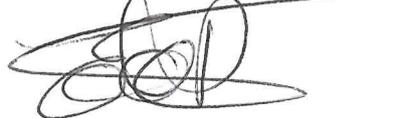
CE2 : 4

L'enseignante Mme Laure **Campion-Martinez** a été affectée définitivement sur l'école d'Azillanet.

- E. **Fête locale d'Azillanet les 25 et 26 juillet 2025**

La séance est levée à 19h50.

Madame la Secrétaire,
Emmanuelle OURNAC



Monsieur le Maire,
Alexandre DYE



